

institut national de jeunes sourds de Paris

Accompagner

Communiquer

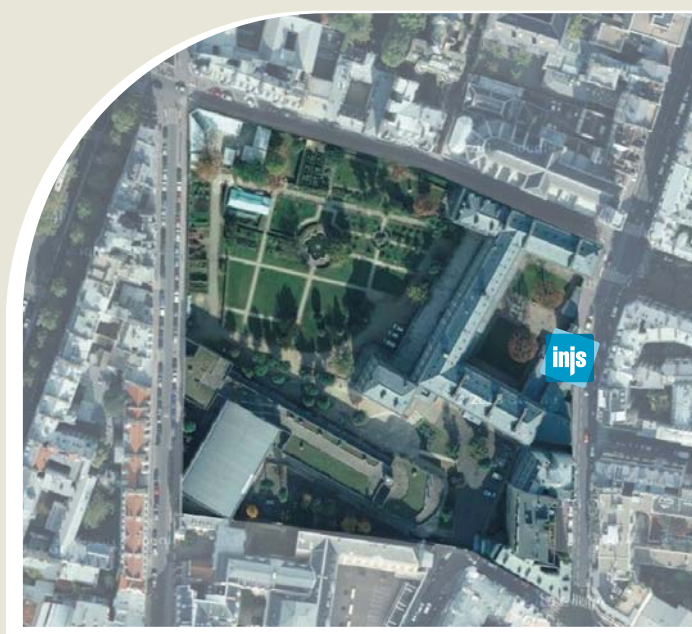
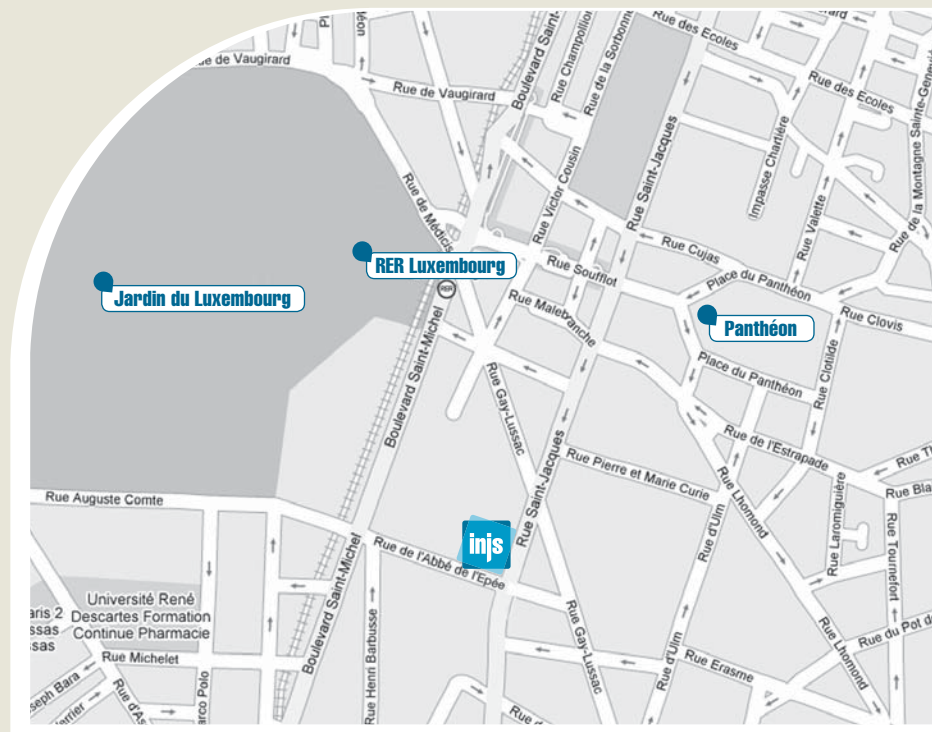
Enseigner

Valoriser

injs

www.injs-paris.fr





**institut national
de jeunes sourds
de Paris**

254, rue Saint-Jacques 75005 Paris

communication@injs-paris.fr

Tél. 01 53 73 14 00

Fax 01 46 34 78 76



www.injs-paris.fr



● L'institut

L'institut fut créé au moment de la Révolution française, en 1791, afin de poursuivre l'œuvre philanthropique de l'abbé de l'Épée (1712-1789) et permettre aux personnes sourdes d'accéder à l'enseignement et à un métier.

Sa création a favorisé l'émergence de la communauté sourde et l'affirmation de son identité spécifique. Il a servi de modèle pour d'autres établissements dans de nombreux pays au XIX^e siècle.

L'histoire de l'institut a été marquée par les débats concernant les méthodes de communication, langue des signes française et oralisme.

L'INJS de Paris possède un statut d'établissement national placé sous la tutelle du ministre en charge des personnes handicapées. Son activité est comparable à celle des autres établissements pour jeunes sourds. Il s'agit d'amener les élèves à réussir leur scolarité, à obtenir des diplômes, mais aussi à accéder à une vie sociale et professionnelle autonome. Dans ce but, les professionnels de l'INJS agissent dans un cadre pluridisciplinaire qui permet une adaptation des interventions à chaque élève en refusant tout dogmatisme.

Le projet d'établissement est porteur de valeurs. Il vise à rendre les élèves et leurs familles acteurs de la vie de l'établissement. Il ambitionne d'améliorer le parcours scolaire des jeunes sourds et leur accès à une vie d'adulte autonome et responsable. Il cherche à conduire vers l'insertion des élèves présentant au départ d'importantes difficultés. Il s'appuie sur un partenariat étroit avec l'Éducation nationale. Il tend vers l'adaptation au libre choix du mode de communication prévu par la loi.

La taxe d'apprentissage

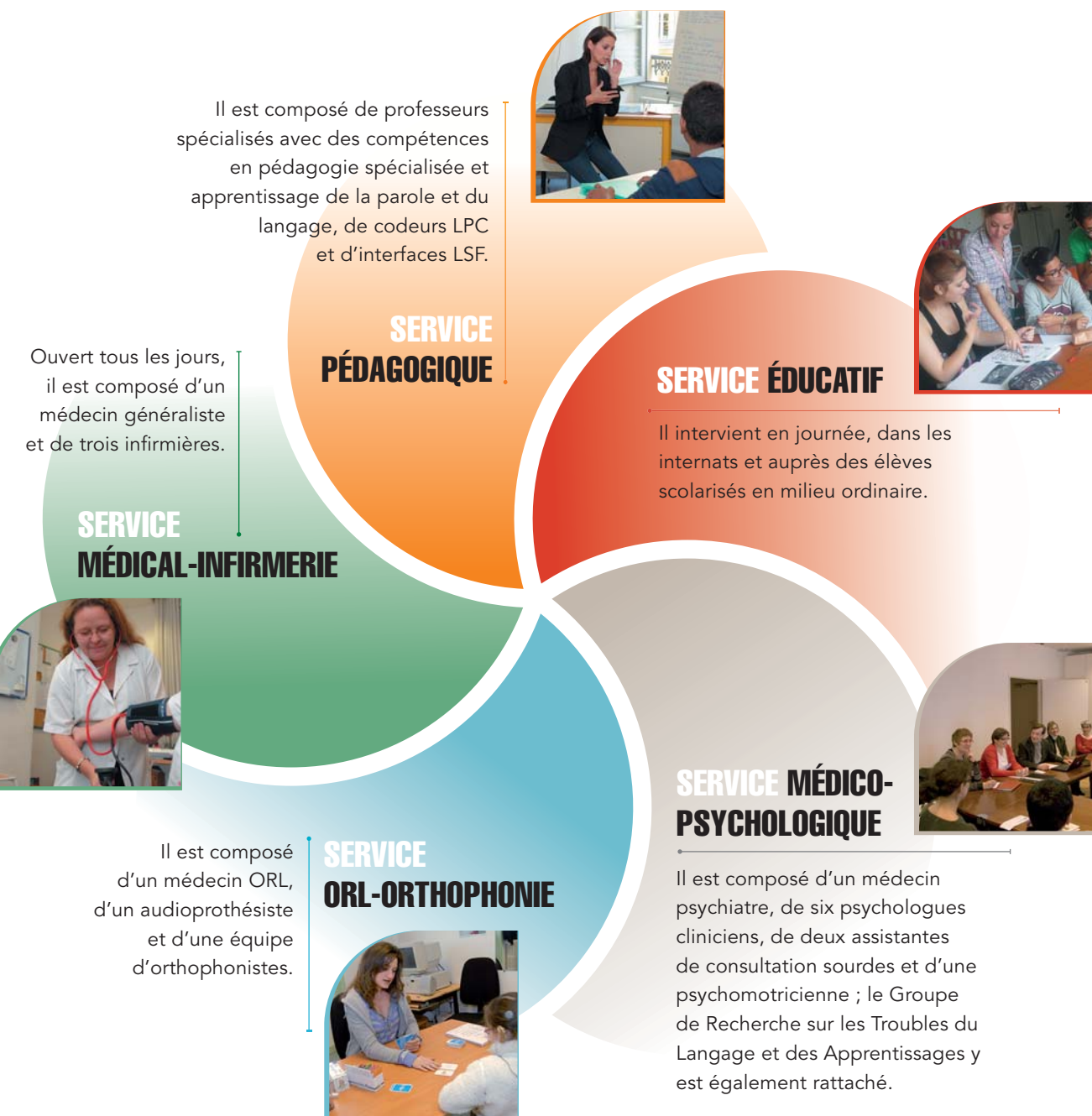
L'INJS de Paris est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage. C'est une ressource essentielle pour l'établissement. Elle permet d'améliorer sans cesse l'équipement des ateliers professionnels. Elle est un levier important pour assurer des formations professionnelles de qualité. Les modalités de versement sont précisées sur le site internet.

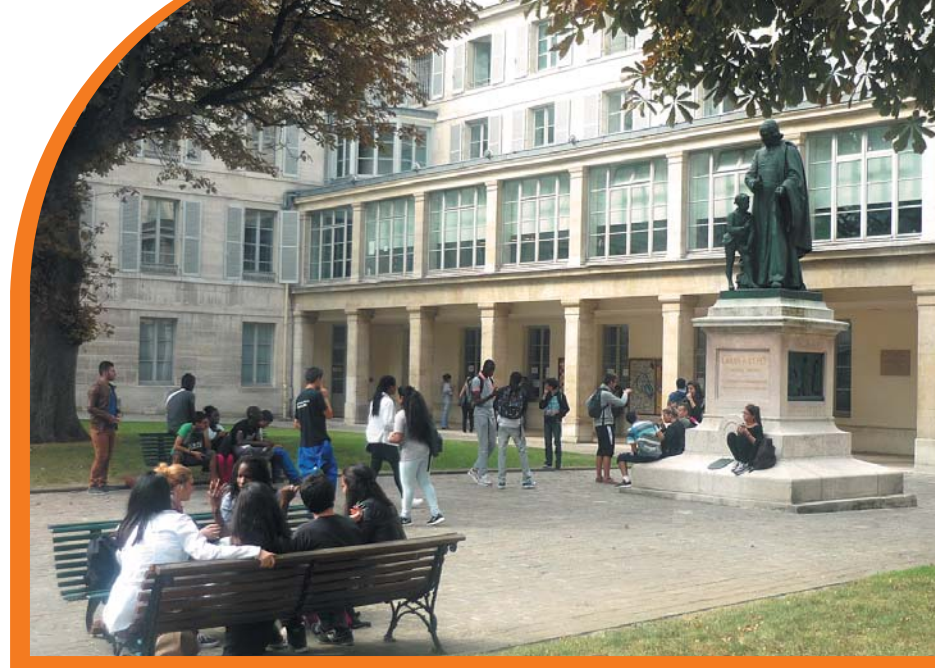
● Une équipe pluridisciplinaire

L'INJS de Paris est doté d'un plateau technique comprenant plusieurs spécialités. La plupart des compétences additionnelles nécessaires à la mise en œuvre des projets individualisés d'accompagnement sont présentes au sein de l'établissement.

Ces équipes spécialisées communiquent entre elles et fonctionnent ensemble au quotidien, de manière pluridisciplinaire, au service des jeunes sourds accueillis dans l'établissement.

Chaque début de semaine, une réunion pluridisciplinaire examine les situations individuelles qui justifient des décisions rapides dans une optique de prévention. Un partenariat étroit est établi avec les familles. La prise en charge est adaptée aux besoins de chaque jeune, y compris lorsque la dimension thérapeutique est amenée à primer sur la scolarité de manière temporaire ou durable.

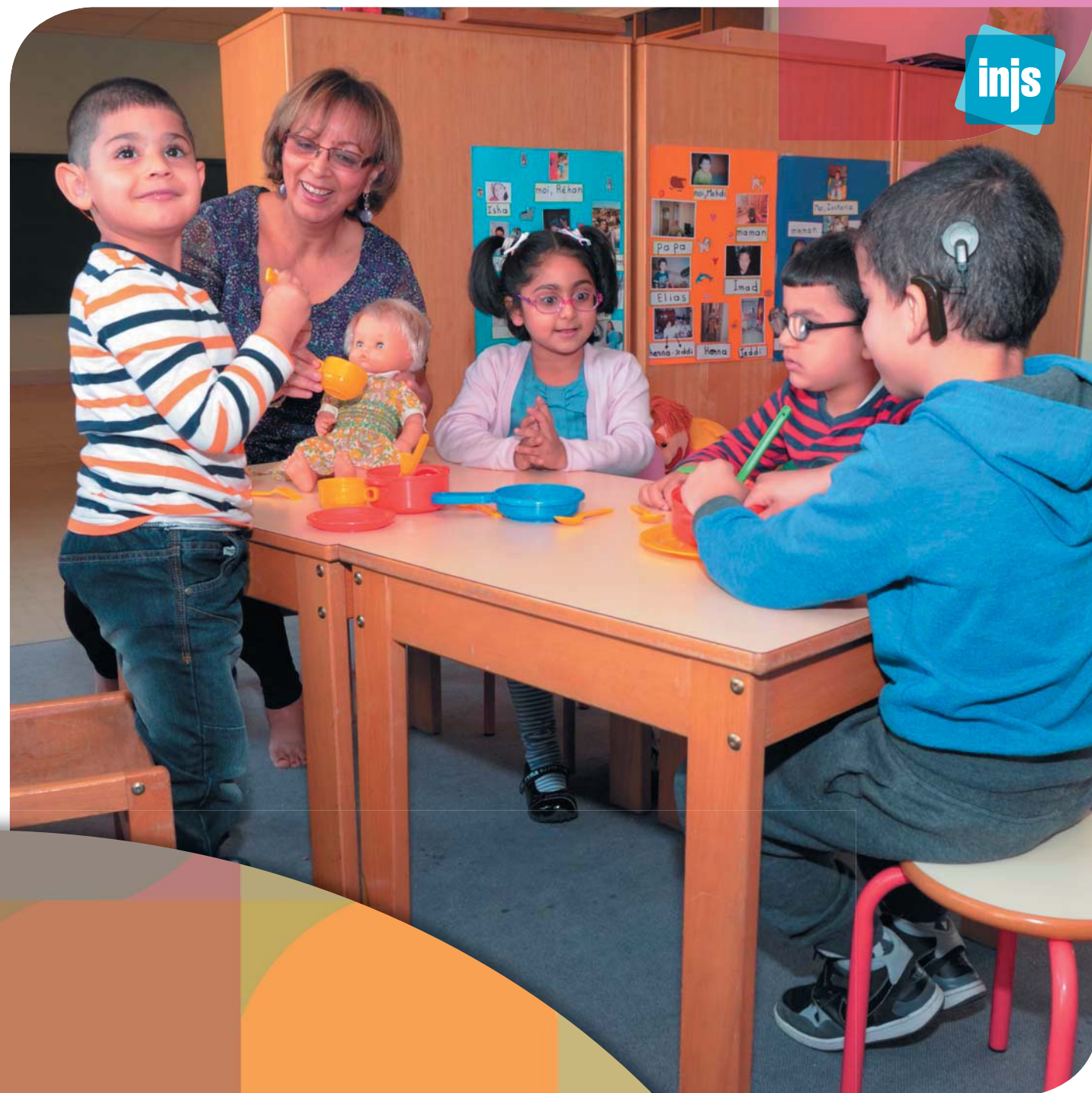




Maternelle

SCOLARISATION
EN ÉCOLE ORDINAIRE
LANGUE FRANÇAISE – LPC

injs



L'institut

L'institut fut créé au moment de la Révolution française, en 1791, afin de poursuivre l'œuvre philanthropique de l'abbé de l'Épée (1712-1789) et permettre aux personnes sourdes d'accéder à l'enseignement et à un métier.

Sa création a favorisé l'émergence de la communauté sourde et l'affirmation de son identité spécifique. Il a servi de modèle pour d'autres établissements dans de nombreux pays au XIX^e siècle.

L'histoire de l'institut a été marquée par les débats concernant les méthodes de communication, langue des signes française et oralisme.

L'INJS de Paris possède un statut d'établissement national placé sous la tutelle du ministre en charge des personnes handicapées. Son activité est comparable à celle des autres établissements pour jeunes sourds. Il s'agit d'amener les élèves à réussir leur scolarité, à obtenir des diplômes, mais aussi à accéder à une vie sociale et professionnelle autonome. Dans ce but, les professionnels de l'INJS agissent dans un cadre pluridisciplinaire qui permet une adaptation des interventions à chaque élève en refusant tout dogmatisme.

Le projet d'établissement est porteur de valeurs. Il vise à rendre les élèves et leurs familles acteurs de la vie de l'établissement. Il ambitionne d'améliorer le parcours scolaire des jeunes sourds et leur accès à une vie d'adulte autonome et responsable. Il cherche à conduire vers l'insertion des élèves présentant au départ d'importantes difficultés. Il s'appuie sur un partenariat étroit avec l'Éducation nationale. Il tend vers l'adaptation au libre choix du mode de communication prévu par la loi.

La taxe d'apprentissage

L'INJS de Paris est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage. C'est une ressource essentielle pour l'établissement. Elle permet d'améliorer sans cesse l'équipement des ateliers professionnels. Elle est un levier important pour assurer des formations professionnelles de qualité. Les modalités de versement sont précisées sur le site internet.



Une équipe pluridisciplinaire

L'INJS de Paris est doté d'un plateau technique comprenant plusieurs spécialités. La plupart des compétences additionnelles nécessaires à la mise en œuvre des projets individualisés d'accompagnement sont présentes au sein de l'établissement.

Ces équipes spécialisées communiquent entre elles et fonctionnent ensemble au quotidien, de manière pluridisciplinaire, au service des jeunes sourds accueillis dans l'établissement.

Chaque début de semaine, une réunion pluridisciplinaire examine les situations individuelles qui justifient des décisions rapides dans une optique de prévention. Un partenariat étroit est établi avec les familles. La prise en charge est adaptée aux besoins de chaque jeune, y compris lorsque la dimension thérapeutique est amenée à primer sur la scolarité de manière temporaire ou durable.

Il est composé de professeurs spécialisés avec des compétences en pédagogie spécialisée et apprentissage de la parole et du langage, de codeurs LPC et d'interfaces LSF.



SERVICE PÉDAGOGIQUE

Ouvert tous les jours, il est composé d'un médecin généraliste et de trois infirmières.

SERVICE MÉDICAL-INFIRMIERIE



SERVICE ÉDUCATIF

Il intervient en journée, dans les internats et auprès des élèves scolarisés en milieu ordinaire.



SERVICE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Il est composé d'un médecin psychiatre, de six psychologues cliniciens, de deux assistantes de consultation sourdes et d'une psychomotricienne ; le Groupe de Recherche sur les Troubles du Langage et des Apprentissages y est également rattaché.



SERVICE ORL-ORTHOPHONIE

Il est composé d'un médecin ORL, d'un audioprothésiste et d'une équipe d'orthophonistes.

